



LANGLOIS

AVOCATS - LAWYERS

Montréal, le 18 mars 2019

Stefan Chripounoff  
T +1 514 282-7807  
stefan.chripounoff@langlois.ca

Me Véronique Dubois  
**Régie de l'Énergie**  
Tour de la Bourse, Case Postale 001  
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**PAR SDÉ ET PAR COURRIEL**

**Objet :** Transition Énergétique Québec inc.  
et Hydro-Québec, Énergir et Gazifère, mises-en-cause

Notre dossier : 339564-0003

Chère consœur,

Nous vous écrivons relativement à la demande de renseignements no. 7 (ci-après la « **DDR no. 7** ») que la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») a adressé à TEQ en date du 14 mars 2019, A-0118.

Transition énergétique Québec (ci-après « **TEQ** ») remarque que la DDR no. 7 reprend essentiellement les demandes 1.1 et 1.2 de la demande de renseignements no. 5 que la Régie adressait à TEQ le 16 janvier 2019, A-0075, et ayant déjà fait l'objet de réponses par TEQ, B-0137.

En raison de ce qui précède, TEQ souhaiterait obtenir certaines clarifications de la Régie en regard de la DDR no. 7.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

**LANGLOIS AVOCATS, S.E.N.C.R.L.**

Stefan Chripounoff

c.c. Me Marie Tardif (Transition énergétique Québec)  
Me Pierre-Luc Desgagné (Langlois avocats s.e.n.c.r.l.)